

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 04 JUIN 2020*

**DELIBERATION N° 2020-05**

**Approbation du Procès Verbal du CA du 06 février 2020**

Le quatre juin deux-mille-vingt à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du vingt-cinq mai deux-mille-vingt.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAUX – INRAE
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Alix TERY-VERBE – Région Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Lénaïg LE NEN – Graine Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Franck HENNEBEL – URCPPIE
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'Agriculture
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Commune du Grand Chambord	Isabelle PAROT – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	Alain DE COURCY – CRPF
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucille PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	

POUVOIRS

Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire,  
Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

### **Considérant**

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 06 février 2020 transmis aux membres du CA,

### **Décide**

**22 voix pour**

**1 abstention**

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

La Présidente de séance

A blue ink signature, appearing to be 'MR', is written over a light yellow rectangular background.

Madame Michelle RIVET

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 6 FÉVRIER 2020**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire  
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire  
Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir  
Annick GOMBERT, PNR Brenne  
Stéphanie ANTON, Ville d'Orléans  
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité  
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité  
Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire  
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Marion GOSSELIN, INRAE  
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse  
Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

EXCUSÉS :

Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire  
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire  
Fanny PIDOUX, Région Centre-Val de Loire  
Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire  
Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire  
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire  
Joël CROTTÉ, Région Centre-Val de Loire  
Alix TERY-VERBE, Région Centre-Val de Loire  
Charles de GEVIGNEY, Région Centre-Val de Loire  
Marc DE MARIA, Agence française pour la biodiversité  
Catherine GIBAUD, DREAL Centre-Val de Loire  
Lena DENAUD, DRAFF Centre-Val de Loire

Jean-Claude MORIN, Département du Cher  
Ghislaine de BENGY, Département du Cher  
Patrice BOIRON, PNR de Brenne  
Gilles CLEMENT, Communauté de communes Grand Chambord  
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord  
Jean-Luc GALLIOT, Tours Métropole Val de Loire  
Nathalie SAVATON, Tours Métropole Val de Loire  
Jean-Michel VINÇOT, Ville d'Orléans  
Christophe POUPAT, Office National des Forêts  
Frédéric ARCHAUX, INRAE  
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire  
Michel PREVOST, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire  
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire  
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire  
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire  
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire  
Franck HENNEBEL, Union Régionale des CPIE  
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture  
Aude BOURON, Fédération Régionale de Chasse  
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière  
Jocelyne PETIT, Payeure régionale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

François JOUBERT, Office français de la biodiversité  
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité  
Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir  
Lucile FILIPIAK, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Nathalie LEBRUN, Fédération des Maisons de Loire  
Nathalie MAITRE, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire  
Jérôme DUPRÉ, Région Centre-Val de Loire  
Géraud DE SAINT ALBIN, Région Centre-Val de Loire  
Samuel SEMPÉ, Office français de la biodiversité  
François JOUBERT, Office français de la biodiversité  
Thérèse PLACE, DREAL  
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire  
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire  
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire  
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire  
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire  
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Michelle RIVET.  
Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Sabrina HAMADI.  
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Xavier NICOLAS.

16 présents votants ; 3 pouvoirs.

**Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.**

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

## 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 29 nov. 2019

Délibération

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Élection de la vice-présidence de l'ARB

Délibération

L'article 11 des statuts de l'ARB Centre-Val de Loire prévoit les modalités suivantes d'élection à la présidence et vice-présidence du conseil d'administration :

*« Le président du conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.*

*Il est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions (...). »*

Patrick BERTRAND, vice-président élu en janvier 2019, ayant présenté sa démission devenue effective avec la création de l'OFB (fusion AFB / ONCFS) le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il convient de procéder à l'élection de la nouvelle vice-présidence de l'ARB.

Au regard des actes de candidature déposés au plus tard en début de séance, il est procédé à l'élection.

*Une seule candidature à la vice-présidence de l'ARB Centre-Val de Loire a été déposée, celle de Monsieur Jean-Noël RIEFFEL, Directeur régional de l'Office français de la biodiversité.*

*Il est demandé si d'autres candidats souhaitent se déclarer : négatif.*

*Il est demandé si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret : négatif.*

*Il est procédé à l'élection.*

La candidature de Jean-Noël RIEFFEL à la vice-présidence de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvée à l'unanimité.

## 3. Gestion administrative et juridique

### 3.1. Budget primitif 2020

Délibération

Le projet de BP 2020 vous est communiqué en **annexe 2** sous forme d'un tableau simplifié afin d'en faciliter la lecture.

Le BP 2020 est de 683 386,64 € en fonctionnement et 8627,71 € en investissement.

Il a été construit sur la base des éléments suivants :

- les salaires de la directrice et de la gestionnaire administrative et comptable sont pris en charge par la Région, dans le cadre d'une convention de mise à disposition spécifique ;
- les salaires des chargés de mission comportent également le remplacement de Pauline d'Armancourt pendant son congé maternité (soit d'avril à juillet compris) ; il est prévu en recette le versement des indemnités journalières de la sécurité sociale ;

- l'ARB sous-loue la moitié des locaux aux associations hébergées, ce qui occasionne un remboursement pour les loyers et charges correspondants.

Dans l'attente de précisions de l'OFB avec l'arrivée prochaine d'un chargé de mission national dédié, les éléments financiers relatifs au futur poste ARTISAN n'ont pas été intégrés à ce stade. Ils le seront à l'occasion d'une prochaine décision modificative, une fois les éléments de calendrier du recrutement connus.

### 3.1.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 683 386,64 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- du Conseil régional pour 280 000 € (265 000 € de dotation statutaire + 15 000 € de solde de la subvention attribuée à l'EcoPôle pour la communication du *défi Familles à énergie positive*) ;
- de l'Office français de la biodiversité pour 265 000 € (dotation statutaire) ;
- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le poste « eau » pour 32 500 € (50%) ;
- des associations hébergées pour 94 500 € (loyers et charges).

### 3.1.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues à ce stade sont de 8 627,71 € avec les dépenses d'ordre.

### 3.1.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Vous trouverez en **annexe 3** le tableau des effectifs de l'ARB au 31/12/2019.

*Parmi les recettes de fonctionnement, seule la subvention du poste « animation eau » est une ressource fléchée. Les autres recettes sont globalisées et consacrées notamment au versement des salaires des agents et au développement des projets.*

*Il n'est pas prévu d'évolution des dotations statutaires au fil des ans. Les statuts ne prévoient pas d'indexation.*

**Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité et le tableau des effectifs de l'ARB adopté.**

## **3.2. Ressources humaines**

### 3.2.1 Indemnité vélo

**Délibération**

En application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il est proposé d'instaurer une indemnité vélo pour les personnels de l'ARB venant au travail avec ce mode de transport.

Voir en **annexe 4** la notice explicative et l'attestation sur l'honneur correspondante.

*Cette proposition permettant de valoriser les bonnes pratiques est accueillie très positivement.*

**L'indemnité vélo, telle que présentée en annexe, est approuvée à l'unanimité.**

Après l'abandon du projet de locaux au MOBE à Orléans, la réflexion est relancée, avec à ce stade les pistes présentées ci-dessous.

- **Actuels locaux rue de la Lionne** : discussion engagée avec le propriétaire qui est prêt à étudier la réalisation de travaux nous permettant de rester durablement (rénovation et équipement salle de réunion rdc, double vitrage, électricité, sanitaires handicapés, fenêtres dans 2 bureaux à l'étage...). Ceci nécessiterait de réorganiser l'occupation par les différentes structures en tenant compte de l'évolution intervenue dans les effectifs, mais permettrait de conserver cette localisation centrale.
- **Orléans** :
  - o **ZAC Carmes/Madeleine** (ancien hôpital d'Orléans rue Porte Madeleine) : pas de locaux existants disponibles, cela renvoie à la construction de bâtiments neufs avec des délais d'environ 3 ans.
  - o **Campus à La Source** : la Métropole acquiert le centre d'innovation (2500 m2) pour le rénover et y installer l'école AgroParisTech en février 2021 ; 700 à 800 m2 resteront disponibles et sont proposés pour l'hébergement mutualisé de l'ARB.
  - o **Quartier Bel Air** : à proximité du futur centre aqua-ludique (ancienne prison), des laboratoires Servier, et de l'arrêt *Guy-Marie Riobé* de la ligne B du tram. Localisation proche du centre-ville et de la gare. Possible rdv d'information avec l'opérateur CDC Habitat.
  - o **Interives** : à proximité de l'arrêt *Libération* de la ligne A du tram. Projet privé à la place de l'ancien magasin ED. Opérateur devrait être identifié dans les prochains mois. Localisation à respectivement 1 et 3 arrêts des gares de Fleury et d'Orléans, entrée de ville peu attrayante.
  - o **Argonne** : à proximité de l'Argonaute, à proximité de l'arrêt *Mozart* de la ligne B du tram. Projet de locaux mixant les usages (logements/bureaux...). Livraison mi 2022.
  - o **Cité Coligny** : des travaux de rénovation sont entrepris sur le bâti de la cité administrative Coligny. Ces travaux comportent un volet "densification / rationalisation des surfaces" qui devraient permettre d'héberger 400 personnes supplémentaires au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Une demande a été adressée au service des Domaines, nous devrions avoir une réponse de principe d'ici 3 mois.
- **Fleury-les-Aubrais** :
  - o **Interives** : sur l'ancien site des Tabacs, projet porté par la SEMDO (1ha de locaux), à proximité du futur téléphérique reliant la gare des Aubrais. Projet d'hébergement de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Devrait être défini courant 2020 avec une livraison en 2022-2023.

*Des regrets de l'abandon du projet avec le MOBE sont à nouveau formulés par les membres.*

*Une localisation à La Source n'est pas facilitante pour le Cen par rapport à leurs différents sites qui nécessitent une proximité avec la gare.*

*Un rendez-vous est prévu entre FNE Centre-Val de Loire et la consultante de la CRESS pour le projet Interives. L'ARB propose d'être associée à ce rendez-vous qui concerne toutes les structures hébergées.*

*La Présidente souhaite que le projet de mutualisation se poursuive et que dans cet objectif l'engagement des structures soit ferme.*

*Un rendez-vous avec le propriétaire est prévu pour estimer les travaux nécessaires qui permettraient de rester dans les locaux actuels dans de meilleures conditions. Des doutes persistent néanmoins quant à la capacité des locaux à correspondre aux besoins, même après travaux, notamment pour le Cen qui est actuellement à l'étroit.*

*Le projet d'aménagement à la Cité Coligny prévoit un calendrier de travaux jusqu'en 2023.*

*La Ville d'Orléans précise que l'abandon du projet d'hébergement au MOBE est lié à un surcoût par rapport au projet initial (X3). Le quartier Bel-Air pourrait être une bonne opportunité en raison de sa proximité avec la gare.*

## 4. Programme d'actions

### **4.1. Avis du CRB sur la stratégie pluriannuelle de l'ARB**

Pour information

Conformément au décret n° 2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité (CRB), le comité, placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, constitue le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

Il donne à ce titre un avis notamment sur les orientations stratégiques prises par les agences régionales de la biodiversité.

Ce point est prévu à l'ordre du jour du CRB Centre-Val de Loire qui se réunira le 5 février prochain.

Les discussions tenues en séance la veille, pourront être partagées avec le conseil d'administration. Et si besoin, il pourra être procédé à des ajouts ou ajustements de la stratégie pluriannuelle 2020-2022.

*L'avis du CRB a été sollicité comme prévu. Ce sont notamment des représentants de collectivités qui se sont exprimés en séance.*

*Les principales interventions ont porté sur les points suivants :*

- Le besoin d'articulation entre les projets portés par l'ARB et ce que font les syndicats de rivière et les collectivités via les contrats territoriaux et les SAGE ;*
- Interrogation sur l'outil « Planter local » et les recommandations d'essences à planter dans le contexte de réchauffement climatique. De plus une stratégie complémentaire sur les herbacées résistantes à la sécheresse serait utile pour les collectivités ;*
- La formation et l'information des élus a été évoquée, notamment au regard des prochaines échéances électorales ;*
- Enjeu à faire évoluer les mentalités en matière d'entretien des espaces (propreté en ville, ensauvagement des espaces verts...).*

*Les remarques formulées par les membres du CRB ne remettent pas en cause la stratégie pluriannuelle de l'ARB et ses orientations.*

### **4.2. Feuille de route 2020 : avancée des projets engagés**

Information et avis

#### **4.2.1 Axe 1 : accompagner les acteurs dans les territoires**

##### **▪ Enquête territoriale d'identification des besoins des collectivités et acteurs**

Afin de positionner au mieux l'action de l'ARB sur l'animation territoriale, cette enquête est lancée ce début d'année auprès de l'ensemble des acteurs en région (Qui fait quoi et où ? Comment ? Quels sont les manques observés ? Quels sont les besoins ?). Le calendrier prévoit l'analyse des réponses en mars/avril prochain afin d'adapter l'action de l'ARB sur cette base.

- **Journée des techniciens de rivière et gestionnaires de milieux naturels (pôle gestion de l'ORB)**

Cette journée commune aux 2 réseaux sera organisée le 28 avril en Indre-et-Loire sur la thématique « sécheresse : compréhension du phénomène et impact de la gestion et des travaux ».

- **Dispositif « Territoire engagé pour la nature » (TEN) 2020**

Une information écrite vient d'être envoyée à tous les membres de l'ARB pour relais auprès de leurs partenaires/membres pouvant accompagner des projets développés dans ce cadre, ou auprès de collectivités pouvant être intéressées par une démarche de reconnaissance. Le dispositif sera relancé après les élections municipales, pour examen des candidatures en septembre et annonce des reconnaissances aux lauréats le 23 septembre à Tours lors de la journée conjointe Cen /ARB.

*Une deuxième journée thématique sera organisée sur le thème « Cimetières et biodiversité, quand les territoires s'engagent ». Elle se déroulera à Luçais-le-Mâle (36), commune reconnue Territoire Engagé pour la Nature en 2019.*

*Toutes ces animations en faveur de la biodiversité seront inscrites dans la dynamique du congrès mondial de l'UICN qui se tiendra à Marseille en juin (NDL : congrès reporté en raison du COVID 19).*

*Si les collectivités sont la cible prioritaire, l'ensemble des acteurs s'engageant pour la biodiversité sont également concernés : entreprises, monde agricole, associatif...L'accompagnement se déploiera en fonction des capacités de l'équipe sur des projets pilotes, en s'appuyant sur le partage des outils facilitateurs, sur le centre de ressources, mais également par la mise en réseau des acteurs en fonction des besoins exprimés.*

*Les collectivités intéressées peuvent se rapprocher directement de l'ARB (pas de formalisme particulier). A noter toutefois que l'ARB ne procède pas à un accompagnement détaillé mais permet une approche globale des initiatives, un partage des expériences et une mise en réseau vers les acteurs compétents. L'ARB ne participe pas au financement des projets. En revanche elle informe les porteurs de projets des financements potentiels et diffuse les appels à projets. Elle ne participe pas au montage des dossiers.*

*Lors de la phase de préfiguration, les besoins des collectivités avaient été remontés. Ces données peuvent être réutilisées dans le cadre de l'enquête.*

*Par ailleurs les acteurs de la sphère santé commencent à s'emparer du sujet de la biodiversité. Il pourrait être cohérent de les associer (cf axe 2 - sensibilisation).*

#### 4.2.2 Axe 2 : sensibiliser, former et communiquer

- **Avancée du projet « centre de ressources numérique »**

L'appel d'offre lancé début décembre 2019 doit aboutir au choix du prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la CAO du 4 février (à partir de l'audition de 2 candidats le 23 janvier).

La mission d'AMO a pour but d'accompagner l'ARB :

- dans un 1<sup>er</sup> temps sur la définition des besoins, le périmètre à retenir (majeur pour assurer le bon fonctionnement ultérieur), les contenus, les publics, les fonctionnalités, l'arborescence, la faisabilité technique, les modalités d'administration et de collaboration
- dans un 2<sup>nd</sup> temps sur la définition du cahier des charges pour le développement du site et l'évaluation des offres / le suivi de la phase de recette du site

**À noter, le besoin de désigner l'administrateur du CA qui présidera le comité de pilotage de ce projet central de l'ARB, souhaité dès la préfiguration par les acteurs régionaux.**

*Quelques membres du CA ont été sollicités pour assurer la présidence du COPIL du Centre de ressources (en tenant compte de leur disponibilité, de la charge de travail occasionnée, des élections municipales...). Sabrina HAMADI a accepté de tenir ce rôle pour permettre d'effectuer des retours du COPIL auprès des membres du CA et de suivre l'ensemble de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va se dérouler de mars à novembre (production du site).*

*Le COPIL prendra les décisions adaptées aux besoins du projet, combinant ambition et pragmatisme pour aboutir à un outil fonctionnel. Une animation par une personne dédiée paraît indispensable pour le maintien d'un outil performant.*

*L'assistance à maîtrise d'ouvrage va étudier les ressources à intégrer, mener une étude des publics cibles (solicitation de l'ensemble des membres pour définir les publics et leurs attentes), et travailler sur les fonctionnalités, l'ergonomie, l'animation du site pour aboutir à la rédaction d'un cahier des charges techniques. Elle accompagnera également l'ARB dans l'analyse des offres.*

*Une vigilance particulière sera apportée afin de ne pas aboutir à un outil tentaculaire, trop lourd à animer dans le temps.*

*Le Centre de ressources prévoit de recenser les acteurs de la biodiversité en région Centre-Val de Loire. La forme la plus adaptée reste à définir.*

*L'objectif du Centre de ressource n'est pas de refaire l'existant mais de le compléter et créer des passerelles accessibles (exemple du site de Plante et Cité). Il comprendra une dimension éditoriale très forte.*

#### ▪ **Naturellement dehors**

Il est proposé que l'édition 2020 de cet événement couvre désormais un mois entier, du 15 mai au 15 juin, afin de faire écho au congrès international de l'UICN à Marseille (du 11 au 19 juin). Cela permettra de valoriser l'ensemble des initiatives existantes sur cette même période (Semaine des rivières, 24h de la biodiversité, Fête de la Nature...) et de proposer une diversité de formats pouvant répondre aux attentes variées des publics : mini-conférences scientifiques, ciné-débat, exposition « la biodiversité et nous », sorties naturalistes, jeu concours « raconte-moi ta biodiversité », entreprises et biodiversité, accueil de scolaires.

L'objectif à travers ce nouveau format est de valoriser les initiatives et solutions portées par tous les types d'acteurs.

Parmi les questions qui se posent : Quels formats privilégier pour de petits événements dans les principales villes des 6 départements ? Faut-il conserver la dénomination « Naturellement dehors ! » ou en déterminer une nouvelle ?

*Le cahier des charges sera envoyé à tous les acteurs avant le 15 février.*

*Il n'y aura pas d'impression de guide papier pour cette édition, mais une valorisation des manifestations via le site « Découverte nature » de la Région ainsi que le site de l'ARB.*

*Un kit de communication sera transmis (Flyer, visuel, bannière internet...).*

*Un appel à contribution est réalisé pour participer aux conférences scientifiques, sur tout le territoire.*

*Certains films ont été identifiés pour les ciné-échanges, notamment « Marche avec les loups » sorti en janvier. Des supports pédagogiques ont été créés par la production pour parler de la biodiversité. Ne pas se limiter à une diffusion en Eure-et-Loir et en Indre où le loup est réapparu.*

## ▪ Défi citoyen en faveur de la biodiversité

Le Conseil régional a lancé en 2019 une étude pour la mise en place des défis citoyens de la transition. Ce projet doit couvrir les thématiques d'ores et déjà déployées en région (énergie, alimentation) et s'élargir à de nouvelles (déchets, biodiversité...). L'objectif étant d'inciter les publics cibles à réaliser successivement les différents défis, celui sur la biodiversité fait donc partie intégrante de ce projet, ce qui est tout à fait cohérent au regard de la complète imbrication des questions environnementales. Vous trouverez en **annexe 5** le descriptif synthétique de ce projet régional.

Différentes questions se posent concernant ce défi biodiversité et le rôle de l'ARB dans sa mise en œuvre. Elles vous sont soumises pour débat en séance :

- Quels sont les publics cibles et ceux prioritaires ?
- Quels messages souhaite-t-on faire passer aux participants ?
- Quel engagement veut-on susciter et pour quel résultat ?
- Que peut comporter ce défi biodiversité ? (il y a déjà beaucoup d'« existant » : sorties nature, sciences participatives...) Des engagements quantifiables ?
- Quel rôle de l'ARB dans ce dispositif régional ?

### 4.2.3 Axe 4 : animer le collectif ARB

## ▪ Séminaire interne sur « agriculture et biodiversité »

### **SUJET STRATEGIQUE DEFINI POUR LA SEANCE**

**L'objectif de ce 2<sup>ème</sup> séminaire interne est de permettre une acculturation commune et de déterminer une ambition partagée des membres sur le rôle du collectif ARB (en complément de ce qui existe déjà) afin de définir une stratégie d'action.**

De premiers échanges se sont tenus en comité technique et ont abouti aux propositions suivantes :

- L'entrée « agriculture et biodiversité » est tellement vaste qu'il paraît opportun de choisir une thématique ciblée (ex : la biodiversité fonctionnelle) qui puisse répondre aux différents systèmes agricoles
- Pouvoir disposer des travaux conduits récemment par le Ceser sur cette même thématique afin de profiter de la matière recueillie, notamment à travers la dizaine d'auditions réalisées dans ce cadre
- Trame de programme proposée pour la journée :
  - Matinée consacrée à poser les bases : introduction repositionnant les services rendus par la biodiversité, pourquoi aujourd'hui l'apport de la biodiversité reste méconnu, les freins et leviers. Idées d'intervenants : INRAE sur la biodiversité des sols, Jean-Marc Ménard chercheur avec une approche sociologique très globale sur la filière montrant la dépendance entre acteurs, Philippe Cado expert sur le bassin de la Manse (37), Vincent Bretagnolle responsable du comité scientifique ECOBIOSE en Nouvelle-Aquitaine, Jean-Marc Bonmatin chercheur au CNRS d'Orléans notamment sur les abeilles...
  - Après-midi sous forme d'ateliers de coconstruction, s'appuyant sur la détermination préalable des sujets avec les membres afin de définir les orientations envisagées pour le collectif ARB

Selon la même démarche que lors du 1<sup>er</sup> séminaire organisé en mars 2019, un groupe de travail dédié (élus et techniciens) sera mis en place pour aboutir à la construction de ce séminaire (contenus et format) envisagé en octobre 2020.

*La Présidente ouvre la discussion en proposant d'orienter le séminaire autour de la question « Qu'est-ce que la biodiversité apporte à l'agriculture ? », plutôt que de traiter des interactions entre agriculture et biodiversité qui peuvent s'avérer positives ou négatives. Des études existent et des groupes d'agriculteurs travaillent sur cette thématique.*

*Récemment un séminaire sur ce sujet s'est tenu à Fontainebleau (Biosphère). L'axe retenu était « Ce que la biodiversité peut apporter à l'agriculture » et « Comment l'agriculture peut être un levier pour la biodiversité ? ».*

*Après échanges, il est acté que le séminaire ne sera pas ouvert à tous les réseaux mais restera réservé aux membres de l'ARB. L'organisation d'un séminaire ouvert pourra être envisagée dans un second temps. L'objectif des séminaires internes est d'aborder collectivement des sujets de fond, de façon à identifier une vision partagée et un positionnement collectif à adopter pour permettre des avancées en matière de biodiversité. Pour rappel, l'expérience de la table ronde qui s'était déroulée lors de l'inauguration sur le thème « économie et biodiversité » avait permis de souligner ce manque de culture commune pour apporter des réponses construites face aux questions posées.*

*Il est possible de prévoir un intervenant qui présenterait les grandes masses chiffrées et apporterait un éclairage sur les évolutions des différents services rendus par la biodiversité.*

*Le CESER s'est intéressé au sujet il y a environ deux ans mais n'a pas pu mener la réflexion à terme en raison du décès de Xavier Beulin. René Rozoux, membre du CESER, a fait part de la motivation du CESER pour s'associer aux travaux.*

*Il est noté l'importance de construire le séminaire de manière à aboutir à des éléments d'avancées concrets. Pour cela, le séminaire pourrait s'axer autour des questions suivantes :*

- *« Pourquoi aujourd'hui l'apport de la biodiversité reste méconnu ? Quels sont les freins et les leviers ? »*
- *« Comment accompagner collectivement et concrètement la transition agroécologique ? ». Référence faite à Philippe Pointereau de Solagro, qui travaille à l'émergence de dynamiques collectives dans les territoires.*

*Parmi les personnes de référence susceptibles d'apporter un éclairage, est cité également Vincent Bretagnol. Il anime les travaux du comité scientifique régional en charge d'un rapport d'évaluation sur les rôles de la biodiversité sur l'économie et la culture en Nouvelle Aquitaine.*

*L'INRAE pourrait être sollicité pour intervenir sur la biodiversité des sols. Si cela est envisageable, l'INRAE a été suggéré également pour accueillir le séminaire sur leur site.*

*Structures ayant émis le souhait de participer au groupe de travail : OFB, INRAE, DRAAF, DREAL, PNR Brenne, FNE Centre-Val de Loire, direction de l'agriculture de la Région Centre-Val de Loire.*

*Le projet AgriBirds, qui semble avoir de très bons résultats, voit ses financements s'arrêter. Est-ce que le réseau des ARB ne pourrait pas reprendre l'animation ou permettre de pérenniser l'action ?*

*Il est important que le séminaire laisse une place importante aux temps d'échanges, aux questions, et limite la part réservée aux exposés.*

#### ■ **COP régionale**

À partir de l'engagement de principe pris par le collectif ARB à l'automne dernier, ce sont 3 projets à déployer dans la COP qui sont désormais envisagés, le Conseil régional nous ayant précisé qu'une coalition COP ne pouvait recouvrir qu'un seul projet.

- Coalition n°1 : Mise en place d'un dispositif de compensation carbone régionale

- Coalition n°2 : Définition d'une stratégie régionale de végétalisation
- Coalition n°3 : Développement d'outils pédagogiques pour sensibiliser les décideurs sur l'intérêt des zones humides face au changement climatique

Les principes proposés sont les suivants :

- Détermination par le CA de l'ARB d'engager ces 3 projets de coalition
- Possibilité que l'animation de chaque coalition soit conduite par un des membres de l'ARB
- Chaque membre de l'ARB décide de son implication ou non dans chacune de ces coalitions

Vous trouverez en **annexe 6** le descriptif de ces 3 projets de coalitions.

Les membres ayant d'ores et déjà décidé de leur implication dans ces coalitions sont invités à le partager en séance.

#### **4.3. Avancée des échanges avec les Départements non membres**

**Information**

Suite à la proposition faite par la Présidente de l'ARB lors du CA du 29 novembre 2019 de créer un statut de « membre associé », les 4 Départements non membres ont été informés de cette proposition par courrier et des rendez-vous sont en cours d'organisation afin d'échanger notamment sur :

- leur vision des freins et leviers pour faire progresser la prise en compte de la biodiversité ;
- leurs attentes vis-à-vis de l'ARB

## **5. Questions diverses**

- Retour concernant le 1<sup>er</sup> comité des financeurs tenu le 12 novembre 2019